

s. 1, § 6 et 40 V. c. 29—quant aux dommages causés à la propriété, id. ch. 22, s. 44.

— Voler quelque.....Félonie, 32-33 V. c. 10.

— Tuer, mutiler, blesser, empoisonner ou estropier quelque.....Félonie, 32-33 V. c. 22, s. 45—Tenter de tuer, etc. Délit, id. s. 46.

Bête, n'étant pas du bétail, mais tombant dans le domaine du larcin en droit commun—Tuer, mutiler, blesser, empoisonner, estropier quelque.....Délit—Conv. som., 32-33 V. c. 22, s. 47.

— ne tombant pas dans le domaine du larcin en droit com. Voler quelque.....Délit—Conv. som., 32-33 V. c. 21, s. 12—Tuer dans le but de le voler, id.

Beurre—V. Inspection de certains articles de provenance canadienne.

Bibliothèque—Détruire, endommager quelque livre dans une.....Délit, 32-33 V. c. 22, s. 43.

— Association de.....Défaut d'élire officiers—Contravention, S. R. C., c. 72, s. 13.

Biens de famille—Faux énoncé à propos de l'enregistrement d'un bien de famille constitue un parjure—Délit, 41 V. c. 15, s. 7.

Bigamie—Félonie, 32-33 V. c. 58.

Billet—Obtenir frauduleusement et illégalement un passage sur un chemin de fer ou sur un bateau, au moyen d'un faux.....Délit, 32-33 V. c. 21, s. 98.

— de l'Echiquier, de la Puissance ou Provincial—Fabriquer, altérer, offrir, émettre, employer ou mettre en circulation le sachant ainsi fabriqué, etc.—Félonie, 32-33 V. c. 19, s. 10.

— d'une corporation, compagnie ou personne faisant le commerce de banque, communément appelé billet de banque.—Fabriquer, altérer, offrir, émettre, employer ou mettre en circulation, etc.—Félonie, 32-33 V. c. 19, s. 15—Achever, recevoir, garder sans autorisation ou excuse—Félonie, id. s. 16, ou quelque blanc de.....id.

— obligatoire ou de crédit, ou autre billet—Caissier, assis-